

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N° CF19

présenté par

Mme Rabault, M. Pueyo, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune et M. Pupponi

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 274 par la phrase suivante :

« Selon la demande et les offres de formations disponibles, deux nouveaux centres pourront voir le jour afin d'améliorer la couverture de l'ensemble du territoire et ainsi faciliter l'accès des jeunes français aux opportunités offertes par le service militaire volontaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par son taux d'insertion professionnel de 70 % et le nombre de volontaires formés, le service militaire volontaire (SMV), transposition du service militaire adapté en métropole, est une réussite à encourager.

Pour rappel, le SMV est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 18 à 25 ans les plus en difficulté et éloignés de l'emploi. Plaçant les jeunes volontaires sous statut militaire et dans un cadre exigeant, il contribue directement au renforcement de la cohésion et de la résilience nationale.

Mis en œuvre, avec des entreprises, organismes et collectivités locales partenaires, dans le but de favoriser l'accès à l'emploi, le SMV s'articule actuellement autour de six centres, sous la responsabilité des trois armées, et forme près de 1 000 volontaires par an dans cinq régions différentes.

Cet amendement vise donc à ouvrir l'opportunité d'ouvrir deux nouveaux centres si la demande du public est présente et si les territoires offrent des formations et débouchées. Ces centres pourraient ouvrir dans les zones géographiques moins dotées comme le nord et le sud de la France qui sont plus éloignés des centres actuellement envisagés ou ouverts.